



GOOD MORNING BESSIERES

REGLEMENT INTERIEUR

Etabli en juin 2013 at applicable à partir de septembre 2014

Dernière mise à jour : juin 2019- effectif en septembre 2019

Article 1 – Dossier d’inscription

Pour devenir adhérent à l’association, toute personne devra fournir lors de son inscription :

- le règlement de l’adhésion
- la cotisation annuelle
- le présent règlement intérieur signé, lu et approuvé

Article 2 – Engagement financier

L’inscription aux activités est annuelle. Votre inscription vous engage financièrement à l’année. Tout abandon en cours d’année ne pourra justifier l’arrêt du règlement. Seuls les désistements liés à une cause médicale (certificat médical à l’appui), un déménagement ou évènement grave avéré feront l’objet d’un remboursement de la période restante, adhésion exclue.

Article 3- Paiement

Le paiement complet pour l’année est à remettre le jour du forum des associations de Bessières, ou au plus tard le premier cours. Les chèques sont à établir à l’ordre de Good Morning Bessieres. Il est possible, en plus de l’adhésion, de payer en 1 ou 3 fois.

Article 4- Les cours

Seul 1 cours gratuit est autorisé. Les cours collectifs et particuliers sont rattrapés uniquement en cas d'absence de l'animatrice.

Article 5- Spectacle de fin d'année

Tous les 2 ans, l'association organise un spectacle tout en anglais début juin, regroupant les enfants de tous les cours. Cela demande un gros investissement de la part de l'animatrice, et une implication totale de la part des enfants qui trouvent là une façon différente d'apprendre et de parler anglais.

Pour des raisons évidentes d'organisation et de respect de l'animatrice et des autres enfants, merci d'indiquer rapidement si votre enfant ne veut pas participer à ce moment privilégié.

Article 6- Responsabilité en dehors des cours

Il est impératif que les parents s'assurent de la présence de l'animatrice avant de laisser leur enfant sur les lieux du cours et qu'ils soient présents à la fin du cours pour le récupérer. L'association décline toute responsabilité envers les enfants en dehors de leurs cours respectifs et en cas d'absence de l'animatrice. Par mesure de sécurité, les enfants attendront et seront récupérés dans la salle de cours et non dans le couloir de la maison des associations.

Afin de permettre le bon déroulement des cours suivants, nous vous remercions de récupérer les enfants à l'heure.

Article 7- Bonne tenue des adhérents

Chaque adhérent est tenu de respecter l'animatrice ainsi que ses camarades. Il ne doit pas perturber les cours. En cas de comportement inadéquat, des rappels à l'ordre pourront avoir lieu auprès des adhérents. En cas de récidive avérée de non-respect, et après communication aux parents, l'animatrice se réserve le droit d'exclure définitivement l'enfant afin de préserver l'unité du groupe. En cas d'exclusion, on ne peut prétendre à un quelconque remboursement.

L'épanouissement et la progression de chacun ne peut se faire que dans le respect d'autrui, la programmation pédagogique et la sécurité.

Ces consignes s'appliquent pour les enfants mais également pour les adultes.

Article 8- Les locaux

Les locaux mis à disposition ainsi que le matériel sont nécessaires au bon déroulement des cours. Ils sont partagés par d'autres associations. Pour le bien vivre ensemble, il est tenu de respecter les locaux et le matériel, y compris dans les parties communes.

L'association est assurée pour les dommages engageant la responsabilité civile, mais ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité et du règlement intérieur.

Article 9 – Les moyens de communication

Pour correspondre avec l'association, plusieurs moyens sont mis à disposition :

- boîte mail : goodmorningbessieres@sfr.fr
- téléphone : 06.14.19.07.31
- boîte aux lettres : derrière la mairie
- site internet : www.goodmorningbessieres.fr

Article 10 – Acceptation du règlement

Toute inscription à l'association vaut acceptation du règlement.

SIGNATURE « lu et approuvé »

Le bureau de l'association Good Morning
Bessieres